

Thèse
pour l'obtention du titre de Docteur en Médecine
par Blandine Le Bohec

Sous la direction du Dr Virginie Demeester

ACCOMPAGNEMENT A L'IVG MEDICAMENTEUSE ET
INSTRUMENTALE DANS UN DEPARTEMENT RURAL
EXEMPLE DE L'ARDECHE

Présentée et soutenue publiquement à l'université de Saint-Etienne le
21 mai 2024

Introduction

Législation et méthodes

En France, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a été autorisée par la loi Veil du 17 janvier 1975.

2 méthodes :

- L'IVG médicamenteuse jusqu'à 9 semaines d'aménorrhées (SA).
- L'IVG instrumentale jusqu'à 16 SA.

Epidémiologie

En 2022, 234 300 IVG ont été enregistrées en France.

Plus de 8 femmes sur 10 réalisent leur IVG dans leur département de résidence.

Introduction

Questionnement

Ardèche: territoire essentiellement rural (Insee)

Le taux d'IVG réalisées dans le département de résidence est de 52% (figure 1).

- Proximité géographique?
- Difficultés particulières sur le département?

Comment se déroule une démarche d'IVG dans un département rural ?

Objectif principal : observer les spécificités de l'accompagnement des femmes réalisant une démarche d'IVG médicamenteuse ou instrumentale en Ardèche.

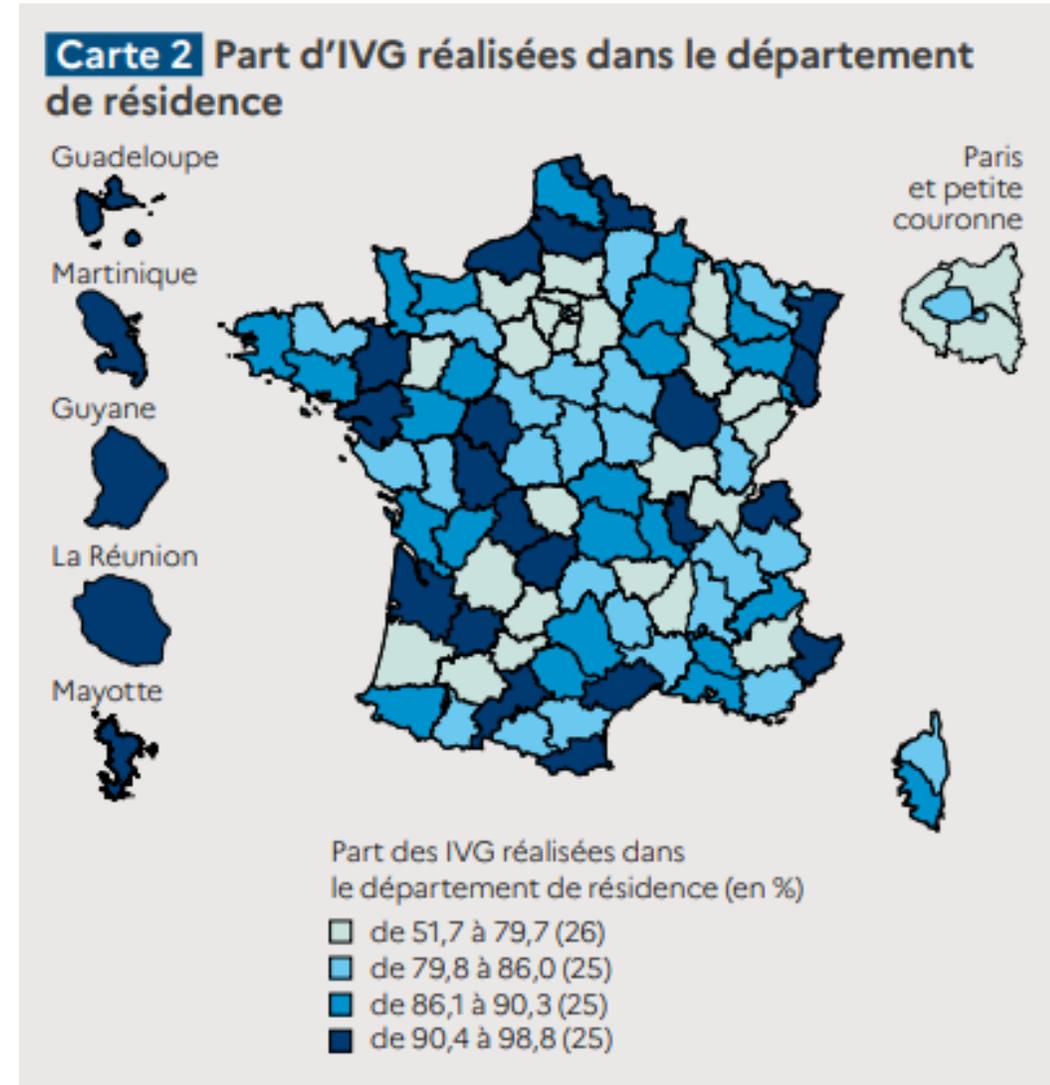


Figure 1 : part d'IVG réalisées dans le département de résidence (Drees)

Matériel et méthode

Choix du type d'étude

Etude qualitative

Population

Médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales travaillant en Ardèche.

Echantillonnage raisonné théorique jusqu'à saturation des données.

Recrutement

Contact téléphonique et échange de mails.

Matériel et méthode

Recueil de données

Entretiens semi-dirigés.

Une démarche de déclaration a été réalisée auprès de la CNIL.

Les données ont été anonymisées.

Analyse

Théorisation ancrée avec une triangulation des données.

Résultats

Echantillon

13 personnes interrogées.

- 4 médecins généralistes (points bleus)
- 5 sages-femmes (points rouges)
- 2 gynécologues (points verts)
- 2 conseillères conjugales et familiales (points roses)

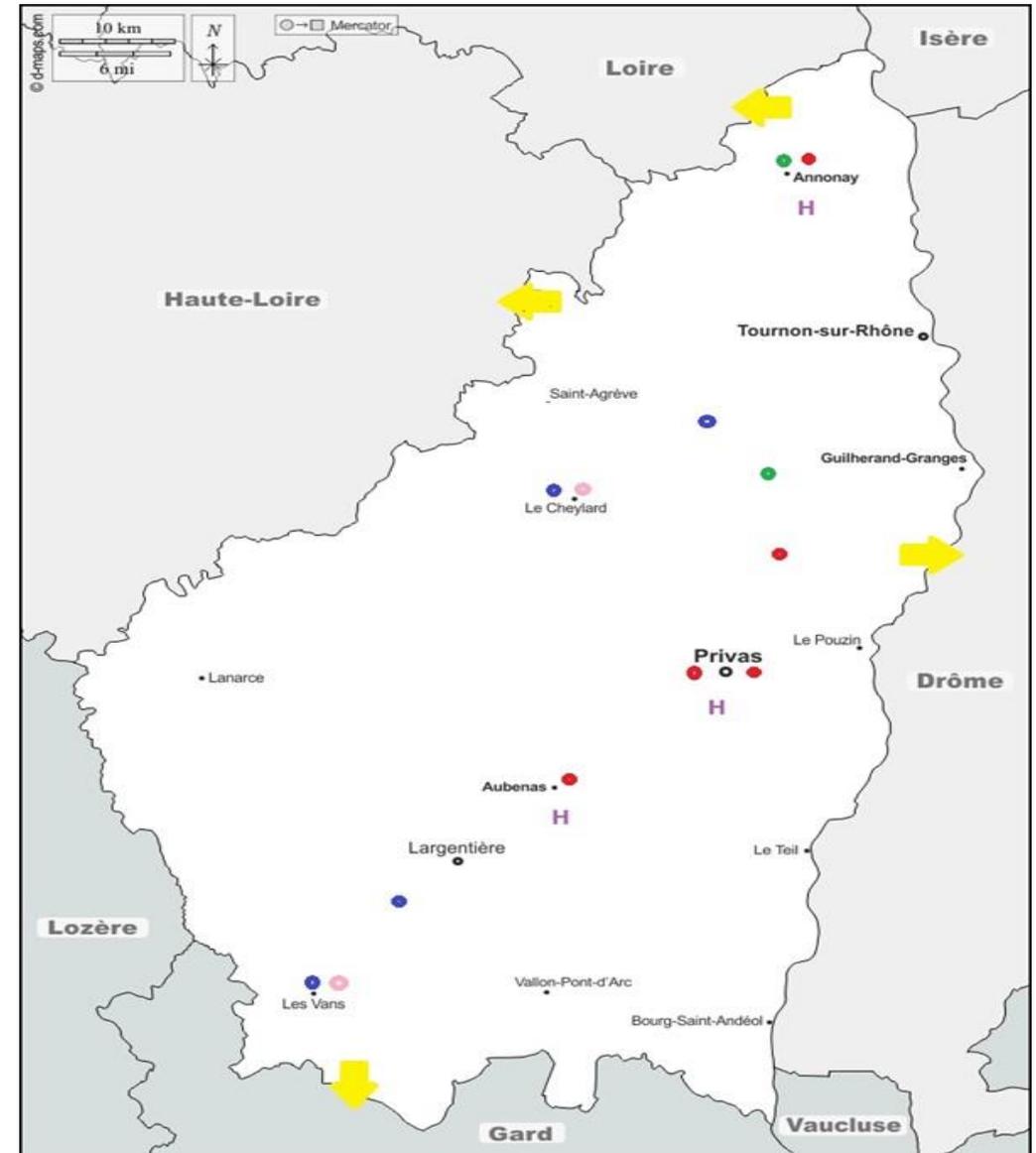


Figure 2 : Cartographie des personnes interrogées et déplacements hors du département

Résultats

L'IVG en Ardèche : 3 secteurs à distinguer

Etats des lieux

- 3 hôpitaux (Annonay, Aubenas, Privas)
- 3 Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) : mission d'accompagner les femmes envisageant de recourir à l'IVG ou y ayant recouru.
- Aucun listing des professionnels libéraux réalisant des IVG n'existe

Réseau :

- Au sud : orientation vers le CH d'Aubenas et parfois vers Alès.
- Au centre: orientation vers le CH de Valence et peu vers le CH de Privas.
- Au nord : orientation vers le CH d'Annonay et parfois dans la Loire et la Haute Loire.

Résultats

L'IVG en Ardèche : 3 secteurs à distinguer

Plusieurs facteurs favorisant l'orientation des femmes hors du département

Facteurs favorisant l'orientation hors du département :

- Proximité géographique
- IVG entre 12 et 14 semaines de grossesse
- Manque d'information sur l'offre disponible dans le département ou habitude des professionnels
- Répondre à une demande de confidentialité
- Eviter des professionnels culpabilisants.

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

Le choix de la méthode et de l'anesthésie

1^{ère} consultation IVG : information claire concernant les méthodes disponibles.

Recommandations HAS :

- le stade de la grossesse
- l'offre de soins disponible
- les préférences de la femme

D'après les personnes interrogées :

- Importance de laisser le choix de la méthode
- Si IVG instrumentale : impossibilité de laisser le choix de la méthode d'anesthésie

*« Pour la méthode par aspiration,
on a en théorie des possibilités
d'anesthésie générale,
d'anesthésie locale et de
sédation.
Ce n'est pas le cas chez nous et
cela n'a pas l'air d'être un
problème pour qui
que ce soit »*

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

L'échographie : accès et difficultés

HAS : âge gestationnel précisé par l'interrogatoire et l'examen clinique +/- échographie si possible rapidement.

CNGOF : l'échographie « doit être encouragée mais n'est pas indispensable pour réaliser une IVG ».

Au cours de l'enquête :

- Ressources suffisantes pour la plupart
- Pour d'autres, l'accès est plus difficile par manque d'échographiste et peut retarder la prise en charge
 - solution évoquée : se former

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

L'échographie : accès et difficultés

Parfois, la patiente est confrontée à des professionnels culpabilisants :

« Quand on sait qu'il y a des professionnels qui font écouter le cœur ... »

Charte pour l'échographiste (réseau REVHO) : « l'échographiste ne doit pas faire écouter le cœur ni émettre de jugement moral »

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

La confidentialité et l'anonymat en milieu rural

Sujet régulièrement évoqué par les patientes.

« L'infirmière qui pique, c'est la maman de la copine du voisin »

Ressources :

- Donner directement les traitements à la patiente
- Cabinet de groupe : rendre la consultation inaccessible aux collègues
- Adressage dans des secteurs plus éloignés (parfois à plus d'une heure de route, hors département)
- Seul anonymat total possible : centre IVG

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

La mobilité : un frein

Problème fréquent : multiplicité des RDV, peu de transports en commun, longues distances à parcourir, précarité

Ressources pour limiter ce frein :

- IVG en hospitalisation de jour (si impossibilité de se déplacer en cas d'urgence à domicile)
- IVG médicamenteuse en téléconsultation

« La téléconsultation ça pourrait être génial aussi. Ça avait bien fonctionné sur le secteur des Vans et c'était fluide, puis c'est tombé dans les oubliettes. »

Résultats

L'accompagnement à l'IVG

Les complications : la crainte de l'hémorragie

Incidence : le taux d'hémorragie nécessitant une transfusion est estimé entre 0 et 0,2 %.

- Bien informer les patientes des consignes de sécurité
- Être accompagnée et bénéficier d'un moyen de locomotion en cas d'urgence
- Refuser l'IVG à domicile si la patiente vit à plus d'une heure de l'hôpital → IVG en hospitalisation de jour

Recommandations HAS 2021 : évaluer la possibilité pour la femme de gagner ou de joindre rapidement 24 h/24 un établissement de santé qui puisse prendre en charge les complications de l'IVG. Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies privilégier l'hospitalisation.

Résultats

L'avis des professionnels

La vision du réseau par les professionnels

Sur les 13 personnes interrogées, 5 sont satisfaits du réseau local :

- Réunion de coordination dans le sud
- Volonté d'améliorer le réseau ville-hôpital

Pour d'autres, la réalité du terrain est plus difficile :

- Dégradation du travail en réseau dans les autres secteurs
- Manque d'information concernant l'offre de soin disponible
- Ecart entre droits théoriques et possibilités en pratique

« On a toutes les lois en faveur de l'accès à l'IVG, les recommandations de bonnes pratiques mais chez nous, on n'a pas accès à ce droit-là, en tout cas pas dans ces conditions »

Résultats

L'avis des professionnels

Un sujet encore tabou

IVG : 1 femme sur 3 au cours de sa vie

Certaines remarques sont sources de culpabilité.

D'après l'article L2223-2 du Code de Santé Publique, le délit d'entrave est le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une IVG. Ce délit est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

« C'était une patiente de 43 ans qui venait me voir au cabinet, elle était en pleurs. Elle ne voulait pas garder l'enfant et avait déjà rencontré une sage-femme du secteur dont je tairai le nom, qui lui avait dit que c'était un infanticide et qu'il ne fallait pas réaliser l'IVG parce qu'elle n'avait jamais eu d'enfant et que c'était important d'en avoir un. »

Discussion

- Recrutement difficile : professionnels ayant un attrait pour le sujet
- Cadre des entretiens : téléphone, manque de temps
- A l'avenir: avis des patientes concernant le parcours de soin ?

Conclusion

- Législation qui évolue : inscription dans la Constitution
- Contraste entre droits et réalité du terrain dans les territoires ruraux
- Accès à l'IVG parfois complexe si présence de difficultés de mobilité: développer davantage la téléconsultation pour l'IVG médicamenteuse ?
- Face à l'isolement rural : numéro vert 0800 081111 et le site du planning familial (<https://ivg-contraception-sexualites.org/>)

Merci de votre attention